REGLEMENT DE LA BOURSE AUX VELOS

DATE ; **Samedi 10 septembre 2022**

Lieu : Artigues près Bordeaux

Horaires : **de 14h à 17h30**

Dépôt des vélos de 14h à 15h / Vente des vélos de 14h à 17h30

POUR LES DEPOSANTS

Les vélos mis en vente par les particuliers doivent être en bon état de marche. L'Association décline toute responsabilité en cas de problème technique découvert à la suite de la vente . Les accessoires non fixés doivent être bien attachés au vélo (antivol, pompe) et signalés sur la fiche correspondante. Cette fiche est remplie conjointement entre le déposant et le vendeur.

Le déposant devra produire une pièce justificative d'identité (CNI, passeport…) Si vous avez la facture d'achat n'hésitez pas à venir avec.

Attention : pour la vente d 'un vélo gravé (marquage Bicycode de la FUB) il faut obligatoirement fournir » le passeport marquage », sans quoi le vélo ne sera pas pris à la vente.

Les prix sont libres, **10% du prix de vente** revient à l'association. (gratuit pour nos adhérents).

Fin de la vente à 17h30

Les vélos invendus seront rendus à leur propriétaire.

La récupération des vélos invendus ou de l'argent aura lieu à 17h30, le jour même.

Au-delà de cette heure, les vélos non récupérés seront acquis par l'association.

N.B : L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration du matériel mis à la vente

Je soussigné, Déclare avoir pris connaissance du règlement Le déposant	VELOS(S) N°